



Procès Verbal du 1er conseil d'école

Mardi 18 octobre 2016

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

1, rue des écoles – 31410 CAPENS

Les présents :

Les représentants de parents titulaires :

Mme HASAND
Mme CARRERA
Mme RICHEUX
Mme NEGRIER

Les représentants suppléants :

Mme DULAU
Mme PERIS
Mme JEANJEAN

La cantine :

Mme GISTAIN

L'équipe enseignante :

Mme GALISSIER – enseignante et directrice
Mme HEPP – enseignante
Mme OHAYON – enseignante
Mme BODIER-GARCIA – enseignante
Mme KAJIURA – enseignante
M. ANASTASE - enseignant

La municipalité :

M. DANES - Maire
Mme BEZIAUD – adjointe chargée de l'école
Mme CALLEDE – conseillère municipale

ALAE :

Mme ROMERO

Les absents excusés : M. CHAUSSARD (IEN) , M. PETRY, Mme HYDE, Mme GRAGLIA et M. JEUCH

Ordre du jour :

1. **Le Conseil d'école**
 - Présentation des membres
 - Rôle
2. **Rentrée 2016**
 - Équipe pédagogique
 - Effectifs
 - Organisation des entrées et des sorties
3. **ALAE / TAP**
4. **Règlement intérieur de l'école**
 - Proposition de modifications
 - Vote
5. **Résultats des élections de parents**
6. **Vie scolaire**
 - les sorties et les projets
 - la piscine

7. **Les règles de vie** (retour sur la conclusion de l'inspecteur concernant le PV du CE de juin 2016)
8. **Sécurité**
 - PPMS
 - Exercice incendie
9. **Budget de l'école**
 - La coopérative scolaire
 - La mairie
 - Capasso
10. **Mairie**
 - Les « petits travaux » effectués
11. **Les parents élus**
 - Ecole
 - ✓ Les devoirs à la maison
 - ALAE
 - ✓ L'aide aux devoirs
 - ✓ L'ALAE le soir, les chiffres et la future organisation ?
 - ✓ Ouverture élargie de l'ALAE (matin 7h et soir 19h) ?
 - ✓ Tarification à la demi-heure ?
 - ✓ Manque de communication quant au changement de personnel, les responsabilités ne sont pas claires pour les parents
 - ✓ Que font les enfants (les plus grands) le matin à l'ALAE ?
 - ✓ Problème au portail à 16h30, manque de vigilance ?
 - ✓ Problème de punition collective à la cantine, TAP...
 - TAP
 - ✓ Les enfants peuvent-ils changer d'activité au cours de la période ?
 - ✓ Possibilité de détailler un peu les différents ateliers ?
 - ✓ Possibilité de connaître l'activité à laquelle participe son enfant ?

1 **Le Conseil d'école**

- **Présentation des membres**

Un tour de table est effectué afin que toutes les personnes se présentent.

- **Rôle**

Permettre le dialogue entre les différents partenaires, les participants avec voix délibératives ce sont les membres du conseil d'école ainsi que les participants avec voix consultatives, suppléants s'ils n'exercent un remplacement de titulaires ainsi que toutes personnes qui permettraient de répondre à des questions soulevées dans l'ordre du jour.

« Afin que l'ambiance générale soit bonne, et que chacun puisse avoir un temps suffisant pour préparer et répondre avec sérieux aux questions, je vous demanderai de me présenter ce que vous souhaitez aborder à chaque conseil 15 jours avant le jour -j, qu'il s'agisse des parents, de la mairie ou de l'ALAE. En ce qui concerne les parents, le conseil des maîtres vous demande de préciser le nombre de familles concerné par les questions afin que ne soient traitées que des questions générales et non individuelles qui peuvent être traitées en rendez-vous avec le ou les destinataire(s) concernés. Je vous en remercie par avance » précise Mme GALISSIER.

2. Rentrée 2016

- Équipe pédagogique

PS/MS : Mme OHAYON et Mme BODIER-GARCIA les vendredis avec Mme BALONDRAGE pour atsem

MS/GS : Mme HEPP avec Mme DENYS comme ATSEM

CP/CE1 : Mme GRAGLIA

CE2/CM1 : Mme KAJIURA les lundis, mardis et un mercredi /2 avec Mme HYDE les jeudis et vendredis

CM1/CM2 : Mme GALISSIER et M. ANASTASE les jeudis et 1 mercredi sur 4

- Effectifs

PS/MS : 23 élèves - 13 PS et 10 MS

MS/GS : 23 élèves – 4 MS et 19 GS

CP/CE1 : 21 – 11 CP et 10 CE1

CE2/CM1 : 24 – 13 CE2 et 11 CM1

CM1/CM2 : 26 – 9 CM1 et 17 CM2 soit 117 élèves

- Organisation des entrées et des sorties

Horaires inchangés.

Attention, nous attendons les directives mais voilà 3 ans que nous avons voté les nouveaux rythmes scolaires puisque nous avons bénéficié d'un report d'une année de cette mise en place. Il faudra en temps voulu, réfléchir au maintien ou à l'élaboration d'un nouvel emploi du temps.

3. ALAE / TAP

Mme ROMERO informe le conseil qu'elle va répondre aux questions posées par les parents élus.

L'aide aux devoirs : Les enfants peuvent faire leurs devoirs les lundis, mardis et jeudis durant une demi-heure. Cette aide se déroule dans une des classes de maternelle ou dans la salle de l'ALAE. Les enfants sont regroupés par classe, les animatrices les accompagnent mais ne font pas « à la place de... ». Les élèves collaborent entre eux mais l'animatrice ne fait pas l'enseignante. Les familles doivent prendre le relais, ajoute Mme ROMERO.

Tous les enfants de l'élémentaire font leurs devoirs sauf avis contraire des parents. Il y aura un mot de rappel pour les parents dans les cahiers de liaison.

Les effectifs ALAE :

Le matin, entre 10 et 15 enfants en maternelle et le soir, de 15 à 17.

A l'élémentaire, de 15 à 20 enfants le matin et de 20 à 25 le soir.

Pour l'organisation, le mauvais temps arrivant, l'ALAE pourra investir la classe 5.

Ouverture de l'ALAE élargie : la réponse est non. Les horaires actuels sont choisis et validés avec le docteur de la PMI, la CAF et Jeunesse et sports. La CAF souhaitait une fermeture de l'ALAE à 18h, en ce qui concerne l'école de Capens mais Mme ROMERO précise que le Foyer du Rabé a pris la décision de la décaler à 18h30

L'amplitude de 7h à 19h est beaucoup trop étendue.

Concernant le manque de communication, il n'en est rien, dit Mme ROMERO puisque la communication avait été faite lors du dernier conseil d'école et les changements ont été présentés à la mairie et à Mme GALISSIER lors de la réunion de rentrée.

Céline DUHAUTOIS a pris la place d'Audrey MIRANDA et est présente matin, midi et soir à l'école. Célia BUSSON est présente le midi et le soir et Anaïs le matin, le midi et le soir sur les TAP.

L'organisation ne changera pas de l'année.

L'équipe signe un avenant au début de l'année, valable toute l'année. Audrey MIRANDA reviendra en surplus sur un autre ALAE.

La tarification à la demi-heure n'est pas envisageable. La tarification forfaitaire est validée par la CAF pour l'ensemble du territoire donc il est impossible de la modifier.

Le matin, à l'ALAE, les animatrices accueillent les enfants et leurs proposent une collation ou des jeux libres, des dessins, de la lecture.

Prêt de la classe 2 pour les mois à venir avant la classe

Problème de sécurité au portail, à 16h30, après les TAP ; la solution semble avoir été trouvée et testée. Céline DUHAUTOIS rend en main propre chaque enfant. Les enfants de maternelle sont d'un côté avec une Atsem et les enfants de l'élémentaire sont d'un autre côté avec l'autre Atsem.

Problème de punition collective : A ce jour, Mme ROMERO précise qu'il n'y a pas eu de punition collective. Les règles sont dites et répétées. Les élèves perturbateurs sont bien ciblés et les animatrices s'occupent de communiquer avec l'élève perturbateur en le prenant à part lorsque les limites sont dépassées. Avec le permis à points, les parents et les enseignantes ne s'y retrouvent pas. Pour une meilleure cohérence et une meilleure continuité temps scolaire et périscolaire, l'équipe enseignante propose d'inviter Mme ROMERO et les animatrices afin de réaliser un outil en commun ou d'améliorer cet outil.

En ce qui concerne les TAP, les enfants ne peuvent pas changer d'activité au cours de la période. Ils sont inscrits dans un projet sur du long terme que ce soit en chant, en théâtre ou en cirque.

L'intervenante en cirque a besoin de limiter à 20 le nombre d'inscrit sinon trop ingérable.

A ce jour, il y a 24 enfants inscrits à l'atelier cirque et la nouvelle intervenante a annoncé qu'à la rentrée, elle n'en prendrait que 20.

Souci de vœux non respecté mais cela est dû à la nécessité d'homogénéiser les groupes.

Nécessité de rappeler la gratuité des TAP qui doivent être considérés avant tout comme une découverte ou une initiation.

4. Règlement intérieur de l'école

a. Règlement de type départemental

Quelques changements sont à noter mais ne concernent pas le règlement intérieur de l'école.

b. Proposition de modifications.

Les enseignantes souhaitent modifier un paragraphe du règlement intérieur modifié le 16 octobre 2015. En effet, la proposition concerne le paragraphe 9 et est la suivante « afin de ne pas se mettre en danger, les élèves doivent éviter de porter des boucles d'oreilles pendantes, des colliers propices à l'étranglement. Pour les élèves de maternelle, le port de foulard ou d'écharpe est interdit.

Le port de chaussures ouvertes avec maintien du talon est préférable. »

c. Vote

Le conseil adopte à l'unanimité ce nouveau paragraphe. Un avenant sera distribué à toutes les familles de l'école afin de les en informer.

5. Résultats des élections de parents

Lecture du PV et énumération des titulaires et suppléants :

Souci rencontré avec le matériel de vote à l'école. Un courrier avait été envoyé à la mairie en début d'année scolaire afin de demander l'isoloir ainsi que l'urne. Le jour-j aucun matériel n'a été amené à l'école.

Remerciement à la mairie de laisser l'urne aux enseignantes de cycle 3 afin d'effectuer nos élections de délégués dans des conditions officielles.

6. Vie scolaire

a. Les sorties et les projets

Réalisées : musée du Lherm pour le cycle 1 avec les vendanges le 15/09
Sortie à Toulouse pour les ateliers scientifiques de la classe 3 le 11/10 au parc de Monlong

A venir : Classe 4 à Odysud le 28/11/ classe lecture Thierry DEDIEU auteur littérature de jeunesse
Classe 3 : sortie au théâtre du Grand Rond le 08/12, théâtre de marionnettes
Classe 1 et 2 : « Tartine Reverdy » à Odysud le 30/03 / une sortie cinéma à Noël
Classe 5 : dictée ELA pour les classes 4 et 5. Un grand merci aux parents qui ont joué le jeu avec nous + cross ELA avec lien collège de Noé le mardi 18/10 + participation à différents projets du collège dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème} (mathématiques, BD, géométrie...) + projet de voyage – pas de précision puisqu'en attente de devis

b. La piscine : mars et avril pour 7 séances, 6 mairie et 1 coop

Mercredis de 10h à 11h : 1, 8, 15, 22, 29 mars et 19 et 26 avril

7. Les règles de vie (retour sur la conclusion de l'inspecteur concernant le PV du CE de juin 2016)

Confère §3 : un rendez-vous est à programmer avec la directrice de l'ALAE afin de trouver un outil commun

8. Sécurité

a. PPMS

Exercice PPMS intrusion effectué le 13 octobre 2016 à 11h15. Bilan transmis à l'IEN et CPC SST
Lecture du bilan

Cet exercice nous a permis de nous rendre compte qu'une fenêtre de la classe 3 ne se verrouille plus.

b. Exercice incendie

Effectué le 27/09/2016 à 10h27.
Évacuation en 2 minutes et 49 secondes

9. Budget de l'école

a. La coopérative scolaire

Pour cette année, nous avons reçu la somme de 1 060€ des parents. Nous les remercions.
Avec cette somme nous allons payer les achats communs de début d'année + adhésion OCCE 286,25€
Solde pour chaque classe : 1 – 348,57€ / 2 – 468,04€ / 3 – 420,51€ / 4 – 630,71€ / 5 – 466,66

b. La mairie

La mairie a alloué 40 € par élève pour l'année 2015 en ce qui concerne le matériel scolaire et le budget « fonctionnement » ainsi que 500 € pour le bureau
De plus, nous avons eu 300€ par classe pour le budget BUS, pour l'année également.

La somme de 580€ a été versé à l'école courant juin par la mairie soit 5€ par élève sur une base de 116 auquel il faudra ajouter 10 € par élève pour les cadeaux de Noël. (Rectificatif du 02/11/2016)

c. Capasso

L'association a déjà versé 124€ dans le cadre d'une sortie cycle1

Plusieurs manifestations sont déjà prévues. Les familles en ont été informées par le biais d'un document distribué par les membres de Capasso lors de la réunion de rentrée.

10. Mairie

a. Les « petits travaux » effectués

Installation de tableau + découpe pour certains, réparations diverses dans les classes.

Problème de téléphone réglé.

Chaque demande notifiée par l'école est rapidement prise en compte. Un grand merci pour cette réactivité.

Problème, plus aucun poste informatique n'est connecté.

Les élèves, au cours d'un conseil des élèves, avaient demandé à ce que les lignes des différents jeux au sol soient retracées. Serait-ce possible ?

La mairie quant à elle demande aux enseignantes de bien vouloir faire les demandes d'annulation cantine de leur classe par écrit adressées à la mairie ainsi qu'à Mme BEZIAUD.

Concernant la salle des fêtes, la demande de réservation de la salle doit se faire par écrit. L'état des lieux est très important. Celui de l'entrée doit être effectué par la même personne que celui de la sortie.

Une vigilance doit être apportée quant à l'état de la salle lorsqu'on la quitte : robinet fermé, lumière éteinte, sol propre...et le matériel doit être installé et rangé.

11. Les parents élus

a. École

Les devoirs à la maison : en effet, une question concernant les devoirs à la maison interdits est remontée par les parents élus.

Mme GALISSIER demande à ce que des détails soient donnés parce qu'aucune des enseignantes de l'élémentaire ne donne de devoirs écrits. Les représentants élus répondent que, peut-être, certains parents considèrent que les leçons, les poésies ou les mots à apprendre sont des devoirs écrits ce qui est démenti par l'équipe.

Séance levée à 19h55

La directrice

Mme GALISSIER

Les représentants de parents

La secrétaire de séance

Mme BODIER-GARCIA